

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE



Une norme de développement durable pour la chaîne alimentaire

Publiée fin 2019, la norme ISO 26030 est une déclinaison sectorielle de la norme ISO 26000, sur la responsabilité sociétale des organisations. Construite sur le même principe, elle rassemble des lignes directrices autour de 7 questions centrales, à savoir la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs et les communautés et le développement local.

L'ISO 26030 est un outil sur mesure pour le secteur agroalimentaire. Elle permet de déployer une stratégie de développement durable complète et adaptée à ses enjeux.

L'évaluation de vos engagements RSE

Comment évaluez vos efforts en matière de développement ? Sur quels critères pouvez-vous partager vos actions avec vos clients, vos partenaires ?

L'ISO 26030 est une norme basée sur des recommandations qui peuvent être évaluées par des auditeurs, experts en RSE et du secteur agroalimentaire.

Ils seront pertinents pour analyser votre niveau d'engagement et vos actions mises en œuvre sur des sujets aussi divers que :

- la mise en place de bonnes pratiques du point de vue du bien-être animal,
- le développement d'une contractualisation à long terme entre amont et aval des filières agricoles,
- l'évaluation et la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de l'impact sur la biodiversité des sites industriels, ...

La RSE dans l'agroalimentaire ? C'est plus facile avec l'ISO 26030

Impulsée par des acteurs français, la norme volontaire ISO 26030 vient de voir le jour. Elle spécifie, pour tous les acteurs de la chaîne alimentaire, les principes de la responsabilité sociétale et soutient des démarches de progression, rendues effectives par des labels RSE robustes.

C'est un secteur souvent pointé du doigt, objet de nombreuses suspicions et critiques, et pourtant tout simplement... vital ! Il s'agit de l'agroalimentaire. « *Que nous nous approvisionnions dans un hypermarché ou chez un petit maraîcher local, nous sommes tous ses clients. Nous ingérons ses produits : confiance et sécurité s'imposent. C'est pourquoi décliner les principes de la RSE à ce secteur était une nécessité* », résume Jean-Marc Callois, délégué ministériel aux entreprises agroalimentaires au ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

ISO 26030 : un langage commun parler RSE dans l'agro

Depuis janvier 2020, ce travail est grandement facilité : une nouvelle norme volontaire, dénommée NF ISO/TS 26030, offre aux acteurs du secteur un mode d'emploi pour bâtir une politique de développement durable qui balaie l'ensemble des enjeux (économiques, sociaux, environnementaux, territoriaux, éthiques) et n'oublie rien au passage.

Et comme l'agroalimentaire est un marché mondialisé – en dépit des encouragements à raccourcir les circuits –, cette norme est internationale : elle est le fruit d'un consensus mondial, afin que d'un pays à l'autre, d'un métier à l'autre, tous les acteurs parlent le même langage. Le tout, en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies, chers aux patrons d'entreprise qui y trouvent une grille de lecture intéressante pour réorienter leur modèle économique ! Cela valait bien un colloque... voire deux : le 14 janvier 2020 à Bordeaux, puis le 23 à Paris à l'initiative du club des adhérents d'AFNOR, les parties prenantes ont échangé sur ce texte à marquer d'une pierre blanche dans le paysage normatif français.

Mais la filière agroalimentaire n'a pas attendu la normalisation pour s'engager dans cette démarche. Les premières initiatives voient le jour dès 2006. AFNOR et la Coopération agricole (un syndicat qui rassemble plus de 2 500 structures représentant 40 % du chiffre d'affaires français de l'agroalimentaire) lancent alors un diagnostic « Développement Durable » pour évaluer les pratiques.

Et en 2010, les professionnels se penchent sur l'ISO 26000, tout juste publiée. « Cette norme internationale sur la responsabilité sociétale pose toutes les bases, mais n'était pas assez spécifique et opérationnelle pour notre secteur, se souvient Benjamin Perdreau, responsable RSE de la Coopération agricole. Dès 2012, avec différents acteurs, nous avons commencé à décliner à notre activité les principes de ce référentiel. »

Bientôt une exigence dans les appels d'offres

Ancrage territorial, traçabilité, culture bio ou encore formation, rémunération et sécurité au travail des professionnels de l'agro-alimentaire... L'ISO 26030 passe toutes ces thématiques au crible et les adapte à partir de l'ISO 26000. « Notre texte franco-français a ensuite servi de base aux travaux internationaux menés par trente pays sous l'égide de l'ISO, poursuit Benjamin Perdreau. La version française a été complétée et enrichie, avec des sujets nouveaux comme le bien-être animal ou l'économie circulaire. Au final, ISO 26030 est la première déclinaison sectorielle d'ISO 26000 au plan international et la France a tenu la plume. Une vraie fierté. »

D'application volontaire, ce texte n'en est pas moins fortement recommandé. Les principes de la RSE vont rapidement devenir incontournables, estime le ministère de l'Agriculture par la voix de Jean-Marc Callois. « Dans les appels d'offres, ces notions seront bientôt systématiques. Une exigence pour répondre aux attentes des consommateurs ». « Ceux qui ne seront pas engagés dans une démarche responsable risquent d'être exclus des marchés, confirme Benjamin Perdreau. On le remarque déjà, avec l'apparition de nouvelles demandes dans les cahiers des charges ».

ISO 26030 : un déploiement filière par filière

Mais dans un secteur composé à 98 % de PME, comment s'assurer un déploiement efficace ? Si plusieurs leviers existent – notamment celui de la commande publique – le ministère mise plutôt sur une adaptation progressive. Même son de cloche côté producteurs.

La Coopération agricole lance d'ailleurs un dispositif pédagogique pour expliquer aux professionnels le bien-fondé de la démarche. Fin décembre 2019, plus de 4 000 personnes ont suivi son MOOC « RSE et Agro-alimentaire », avec une audience localisée à plus de 40 % en Afrique. Le syndicat est aussi à l'origine du label « Coopératives So Responsables », construit suivant la grille de lecture que propose aujourd'hui l'ISO 26030 avec le groupe AFNOR et France Stratégie.

Un auditeur indépendant passe en revue les mesures mises en place, les indicateurs et les performances réalisées, réalisant ainsi une revue critique qui inscrit l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue. Bref, tout sauf de l'auto-proclamation... et sans le risque de greenwashing qui va avec ! L'objectif est clair : faire en sorte que la dynamique vienne du terrain, filière par filière (cf. encadré), et que tous les acteurs concernés trouvent dans la norme une réponse facile aux questions qu'ils se posent – et que leurs clients leur posent – pour concilier économie, écologie et social.